

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2025

Grossistes Répartiteurs

1 - OBJET

Les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE (« **CGV** ») s'appliquent à toutes les ventes de produits (les « **Produits** ») de la société Mölnlycke Healthcare France SAS (« **Mölnlycke** »), aux clients ayant la qualité de grossiste-répartiteur au sens de l'article R.5124-2 du code de la Santé Publique (le « **Client** »). Sauf accord écrit entre les parties, toute commande de Produits implique l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire opposée par le Client sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Mölnlycke, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le Client renonce expressément, en conséquence, à se prévaloir de toutes clauses figurant sur ses propres documents et qui seraient contraires, en tout ou en partie, aux présentes CGV. Toute dérogation aux présentes CGV doit être acceptée par écrit par Mölnlycke et formalisée par la conclusion de conditions particulières de vente dans une convention conclue conformément aux articles L. 441-3 et suivants du code de commerce. Le fait que Mölnlycke ne se prévale pas à un moment donné de tout ou partie des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque disposition desdites conditions.

2 - COMMANDES

Les commandes sont transmises directement par le Client à **Movianto France**, le dépositaire agissant d'ordre et pour le compte de Mölnlycke (le « **Dépositaire** »), par EDI, fax ou courrier. Sauf pour les commandes présentant des particularités exceptionnelles, le Dépositaire n'émet pas d'accusé de réception. Les commandes sont irrévocables pour le Client. En conséquence, aucune modification ou annulation de commande ne pourra être effectuée sans l'accord express et écrit du Dépositaire ou de Mölnlycke. En tout état de cause, les frais engendrés par la modification ou l'annulation d'une ou plusieurs commande(s) sont à la charge du Client qui s'y engage, sauf autrement convenu avec le Dépositaire ou Mölnlycke.

3 - LIVRAISONS

Les livraisons sont effectuées par le Dépositaire au Client. Le cas échéant, les conditions générales de livraison du Dépositaire, telles que communiquées au Client, sont également applicables à la livraison des Produits. Le Dépositaire s'efforce de respecter les délais de livraison indiqués à l'acceptation de la commande. Toutefois, les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif sans engagement du Dépositaire ceux-ci dépendant notamment des approvisionnements de Mölnlycke, de l'arrivée des commandes et des disponibilités des transporteurs. Le Dépositaire est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Sauf convention expresse, le Client ne peut, en aucun cas, se prévaloir d'un retard de livraison pour annuler la commande, ou refuser livraison des Produits. En toute hypothèse, la livraison ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le Dépositaire ou Mölnlycke. Le Client s'engage à inspecter l'aspect extérieur des colis présentés à la livraison avant d'accepter celle-ci et à conserver la preuve de tout dommage apparent (photo, etc.). Tout dommage apparent sur un colis présenté à la livraison doit immédiatement faire l'objet d'une réserve précise et valable sur le bon de livraison. En outre, toute réclamation concernant les dommages de transport éventuellement constatés sur les Produits livrés doit être portée à la connaissance du transporteur par lettre AR dans un délai de trois (3) jours. Une copie de cette lettre doit être adressée sans délai à Mölnlycke. Aucune réclamation ne sera prise en compte passé ce délai.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité des Produits livrés à la commande ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit dans les trente jours de la livraison. Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à Mölnlycke ou à ses partenaires toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Pour les Produits vendus en conditionné, les poids et mesures au départ font foi des quantités livrées.

4 - TRANSFERT DES RISQUES

Les Produits livrés par un transporteur voyagent aux risques et périls du Client. Les risques afférents aux Produits livrés par Mölnlycke sont transférés aux Clients à la livraison.

5 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété des Produits est suspendu jusqu'au complet paiement du prix par le Client en principal, frais et intérêts. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite. De convention expresse, Mölnlycke pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses Produits en possession du Client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et Mölnlycke pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours. En cas de défaut de paiement, le Client s'interdira de revendre ses stocks à concurrence de la quantité de Produits impayés. Les Produits devront, dans ce cas, être restitués à Mölnlycke sur première demande écrite de celui-ci, aux frais et risques exclusifs du Client. La présente clause de réserve de propriété n'empêche pas que le transfert des risques des Produits soit réalisé au Client dès leur livraison à celui-ci.

6 - CONTRÔLES – RÉCLAMATIONS

Les Produits doivent être vérifiés par le Client à leur livraison. Toute réclamation, réserve ou contestation relative aux manquants et vices apparents, doit être effectuée, dans les conditions fixées à l'article 3. En cas de défauts apparents validés par Mölnlycke, les Produits défectueux seront remplacés. Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés. Aucune action ou réclamation pour non-conformité ne pourra être engagée par le Client plus de 30 jours après la livraison des Produits. Les défauts et détériorations des Produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez le Client ne pourront ouvrir droit à garantie par Mölnlycke.

7 - RETOURS

Tout retour de Produits doit faire l'objet d'un accord formel entre Mölnlycke et le Client. Tout Produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition du Client et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir ou d'un échange de Produit. Les Produits renvoyés devront être accompagnés l'un bon de retour à fixer sur le colis et être dans l'état où le Dépositaire ou Mölnlycke les a livrés. Les coûts afférents aux retours seront à la charge du Client et les Produits retournés voyageront aux risques du Client. Le retour ne peut être accepté qu'après vérification qualitative et quantitative des Produits retournés. Les retours non conformes à la procédure ci-dessus, ne donneront lieu à aucun remboursement.

8 - PRIX

Sauf accord écrit entre les parties, les Produits sont livrés au prix tarif en vigueur au jour de la passation de commande, tels qu'ils figurent sur le site <https://commande-molnlycke.fr> et avec une remise de 5% appliquée sur le « prix tarif UVC € HT ». Il est rappelé notamment que les indications portées sur les catalogues, prospectus, et plus généralement documents de présentation et promotion des produits de Mölnlycke - quelle qu'en soit la forme - ne sont donnés qu'à titre indicatif et non contractuel et ne sauraient de ce fait engager Mölnlycke.

9 - PAIEMENT

Sauf autrement convenu par écrit entre les parties, les marchandises sont payables au plus tard dans un délai de 45 jours fin de mois Pour les DROM-COM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Îles Wallis et Futuna et Saint-Pierre-et-Miquelon), le délai court à compter du dédouanement des Produits au port de destination finale, ou du vingt et unième jour suivant la date de la mise à disposition des Produits au Client ou à son représentant en métropole.

Le règlement se fait par lettre de change relevé (ci-après LCR), par prélèvement automatique, par chèque bancaire ou par virement bancaire.

Quel que soit le mode de paiement utilisé, le Client doit impérativement transmettre un Relevé d'Identité Bancaire complet au Dépositaire lors de sa première commande.

Le non-paiement d'une facture à son échéance entraîne de plein droit la déchéance du terme de toutes factures non encore échues. En conséquence, le paiement de toutes sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible, quel que soit le mode de paiement habituellement utilisé.

Tout retard de paiement entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, outre une indemnité forfaitaire de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans relance ou mise en demeure préalable et commencent à courir le jour suivant la date de règlement prévue sur la facture, sans préjudice des autres conséquences qui pourraient découler de ce retard. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Dans tous les cas où la situation financière du Client suscite des inquiétudes justifiées, Mölnlycke pourra suspendre l'exécution de toutes commandes en cours ou, pour ces commandes et celles ultérieures, exiger la constitution de sûretés ou un paiement comptant.

10 - RESPECT DE LA REGLEMENTATION

Mölnlycke et le Client s'engagent à respecter la réglementation applicable.

A cette fin, Mölnlycke et le Client s'engagent notamment à mettre en place les procédures nécessaires pour assurer le respect de la réglementation relative à la protection des données personnelles et du Règlement (UE) 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux.

11 - RETRAITS ET RAPPELS DE LOTS

Les produits identifiés comme potentiellement non-conformes doivent être mis en quarantaine dans les centres de distribution du Client

Le Dépositaire est en charge de l'organisation de la reprise des Produits en lien avec le Client. Il peut fournir au client les étiquettes « quarantaine » pour isoler les lots

Les Produits étiquetés avec le numéro de la réclamation sont rapatriés dans l'un des centres logistiques du Dépositaire et mis en quarantaine selon les procédures internes, en attente de décision sur leur devenir.

Le remplacement des Produits ou leur remboursement est géré par Mölnlycke en lien avec le Client.

12 - MATERIOVIGILANCE ET TRACABILITE

Compte tenu des contraintes réglementaires particulières applicables notamment aux dispositifs médicaux et sans préjudice des dispositions prévues par le Code de Santé Publique, le Client s'engage à :

- (i) assurer la traçabilité des Produits ayant la qualification de dispositifs médicaux pour lesquels Mölnlycke émet un numéro de lot ou un numéro de série et/ou un code IUD (Identifiant Unique du Dispositif) ;
- (ii) signaler sans délai tout incident ou dysfonctionnement ayant porté atteinte ou susceptible de porter atteinte à la sécurité et/ou à la santé des personnes ;
- (iii) respecter les dispositions légales et réglementaires applicables à son activité ;
- (iv) se conformer à toutes instructions qui lui seraient données par Mölnlycke ou tout organisme public en relation avec les Produits ou leur utilisation.

13 - RESPONSABILITÉ

La responsabilité de Mölnlycke est strictement limitée au remboursement ou remplacement des Produits qui seraient reconnus non conformes aux spécifications à l'exclusion de tout autre dédommagement quel qu'il soit. Aucune responsabilité de Mölnlycke ne pourra être recherchée en cas d'usage non conforme ou impropre des Produits. Mölnlycke ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage subi par un tiers (à l'exception des dommages corporels) ni de tout dommage indirect subi par le tel que préjudice commercial, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte de commandes, perte d'économies escomptées, perte d'exploitation, perte de chance, perte d'image, perte de trafic.

14 - FORCE MAJEURE

En aucun cas, les Parties ne pourront être tenues pour responsables des manquements ou retards dans l'exécution de leurs obligations dus à un cas de force majeure ou cas fortuit communément retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français. Les obligations des parties seront suspendues pendant toute la durée de la force majeure. Toutefois, si celle-ci devait se prolonger plus de 2 mois en jours ouvrés après son commencement, chacune des parties pourra résilier les commandes en le notifiant à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception.

15 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION – LOI APPLICABLE

Les présentes CGV sont régies par le droit français. De convention expresse, les parties attribuent compétence exclusive au tribunal de commerce de Paris, en cas de contestation ou de litige relatifs à l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

16 - GARANTIE

Mölnlycke s'engage à titre gracieux à réparer ou remplacer les Produits qui présentent des défauts pendant la période de garantie légale, si l'origine de ces défauts existait préalablement au transfert de propriété.

17 - MODIFICATION DES PRESENTES CGV

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment par Mölnlycke. Les CGV applicables au Client sont, sauf accord écrit des Parties, celles en vigueur au jour de sa commande ou de sa connexion sur le Site <https://commande-molnlycke.fr>, toute nouvelle connexion à l'espace personnel emportant acceptation le cas échéant des nouvelles CGV.